

DECRET N° 2006-134 DU 29 MARS 2006

Portant Approbation du budget prévisionnel
du Centre National de Sécurité Routière
(CNSR) pour l'exercice 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994, portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 3 avril 2001, par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2005-513 du 18 Août 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1997 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Sur** rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 mars 2006 ;

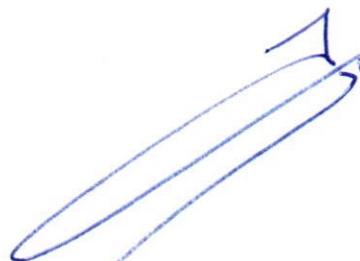
DECRETE

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice 2006 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Christiane Jeanne-Marie O.TABELE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MTPT 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 CNSR 01 JO 01.